

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION :
01/09/2015

Le huit septembre à vingt heures quinze, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Elisabeth VAN DE WEGHE, Maire,

DATE D'AFFICHAGE :
01/09/2015

Etaients Présents : Mesdames et Messieurs
Elisabeth VAN DE WEGHE, Pierrette GORENFLOT, Sylvie PEINTE VAN ACKER, Christophe TOULLET, Isabelle BOZO, Franck VILLENEUVE, Ouisa AFTIS, Dominique DEFER

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
de Présents : 8
de Votants : 11

Procuration: Philippe NOBLECOURT à Elisabeth VAN DE WEGHE
Alain THERET à Pierrette GORENFLOT
Xavier GAILLET à Christophe TOULLET

Secrétaire de séance : Sylvie PEINTE VAN ACKER

Xavier GAILLET est arrivé à 21h50.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

Madame le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :
– le prix de vente des produits pour la dératisation
Le conseil municipal approuve ce rajout à l'unanimité.

N° 2015/30

Prix de vente des produits de dératisation

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que la mairie a déjà 50 kilos de produits commandés pour environ une vingtaine de foyers.

Ainsi, la revente du raticide peut être facturée à 5,50 € TTC le kg. C'est le prix le plus bas.

Une boîte sera distribuée gratuitement dans chaque foyer qui aura passé une commande.

Les boîtes supplémentaires seront facturées à 7€ TTC pièce.

Madame le Maire propose de commander un peu plus et de stocker le produit dans un endroit fermé afin d'assurer le suivi en cas de fortes infestations...

Après avoir écouté, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- que le prix de revente sera de 5,50 € TTC le kg
- qu'une boîte sera offerte à chaque foyer qui a commandé
- que le prix de revente d'une boîte supplémentaire sera de 7€ TTC pièce
- de commander 100 kgs de produits de dératisation.

N° 2015/31

Délégation au Maire pour la création de régie d'avances et de recettes

N° 2015/32

Ouverture d'une régie pour la vente des produits de dératisation

Vu l'article L.2122-22 al 7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de voter une délibération l'autorisant à créer des régies communales : régies de recettes et régies d'avances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise la création de régies communales (régies de recettes et régies d'avances)**

De plus, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une régie va donc être ouverte pour pouvoir encaisser l'argent de la revente des produits de dératisation. Cette régie va permettre d'accepter les espèces comme les chèques. Un arrêté d'ouverture de régie sera mis en place pour cette régie qui fonctionnera du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Pour faire fonctionner cette régie, un régisseur titulaire et un régisseur suppléant vont être nommés. Le plus souvent, c'est la secrétaire de mairie qui est nommée régisseur titulaire. Le régisseur suppléant peut être un conseiller qui ne possède pas de délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise l'ouverture de la régie de recettes pour la revente des produits de dératisation**
- **autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires**
- **nomme Marine WANGON comme régisseur titulaire**
- **nomme Sylvie Peinte Van Acker comme régisseur suppléant**

N° 2015/33

Elections de 2 suppléants pour l'association foncière

Suite à la demande de la Direction Départementale du Territoire (DDT), le Conseil Municipal doit élire en plus des 3 titulaires, 2 suppléants parmi les propriétaires fonciers exploitants ou non, ayant un bien soumis au Foncier Non Bâti sur la commune.

L'association est en sommeil jusqu'à maintenant. Mais elle doit prendre une décision concernant la parcelle au bout du chemin du bois à aliéner.

Après avoir écouté, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **Propose Mme DUMORTIER (de Lieuvillers) et M. VAN DE WEGHE comme suppléant**

N° 2015/34

Changement de nom et coordonnées pour le Regroupement Pédagogique Concentré

Le Syndicat Scolaire demande à chaque commune de délibérer sur le changement de nom du Syndicat Scolaire des Communes d'Angivillers, Cernoy, Cuignières, Erquinvillers, Lieuvillers et Noroy. L'adresse du siège change pour être basée à Lieuvillers. Le Président est Serge VANDEWALLE, Maire de Lieuvillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de modifier les coordonnées du Syndicat Scolaire comme suit :

- Le Syndicat Scolaire des Communes d'Angivillers, Cernoy, Cuignières, Erquinvillers, Lieuvillers et Noroy devient le Regroupement Pédagogique Concentré de l'Ecole des 6 Villages
- L'adresse du Siège : Mairie de Noroy, 342 rue de Saint Jean des Pleurs 60130 NOROY devient Mairie de Lieuvillers, Parc Pierre Durosoy, 60130 Lieuvillers

N° 2015/35

Décision modificative n°1 – opération 900

Monsieur Delaforge a effectué des travaux de réparation sur le fronton de l'école qui n'ont pas été prévu au budget car la tempête avait eu lieu fin mars. De plus, la mairie a dépensé plus que le devis initial car suite au démontage de la couverture, l'entreprise a découvert des portions de toiture abîmées par des infiltrations. Le balcon était soumis à des infiltrations en train de ronger la pierre. L'étanchéité a été refaite tant que l'échafaudage était en place.

La décision modificative sera donc de :

BP 2015	20 000 €
Travaux de M. Douchet	17 250 €

Reste sur l'opération	2 750 €
Travaux de M. Delaforge	- 6 526 €

Besoin de financement	3 776 €
------------------------------	----------------

Cette somme sera prélevée sur les dépenses imprévues en fonctionnement, il faut donc effectuer un mouvement entre section :

Section de fonctionnement : D 023 : 3 776 €

Section d'investissement : R 021 : 3 776 €

Dépenses imprévues : D 022 : 3 776 €

Opération 900 : 21312 : 3 776 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'approuver la décision modificative comme énoncé ci-dessus**

N° 2015/36

Convention de groupement de commandes avec la Communauté de communes du Plateau Picard pour l'entretien annuel de la voirie

Pour pouvoir bénéficier des tarifs groupés négociés par la Communauté de Communes auprès des entreprises de BTP pour la réfection des chemins (bicouche), la Commune doit signer la convention pour 5 années.

Cela n'engage à rien financièrement. La Commune reste libre de travailler avec qui elle le souhaite.

Le Conseil,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'article 8 ;

Vu les compétences de la Communauté de Communes en matière de voirie ;

Vu la convention de groupement de commande ;

Considérant l'intérêt de réaliser l'entretien annuel de la voirie communale dans le cadre d'un marché unique de travaux, associant la Communauté de communes et les communes membres volontaires, et désignant la Communauté de Communes ordonnateur du groupement ;

Sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Autorise Mme le Maire à adhérer, pour la période du 1er octobre 2015 au 30 septembre 2019, au groupement de commande entre les communes concernées et la Communauté de communes du Plateau Picard pour l'entretien annuel des voies communales**
- **Désigne la Communauté de communes coordonnateur du groupement**

N° 2015/37

Reversement du fonds de soutien aux activités périscolaires pour l'année 2015/2016

Le fonds de soutien aux activités périscolaires est l'aide versée par l'état pour les communes qui assurent le TAP. Madame le Maire propose de réaliser une délibération autorisant le reversement de ce fonds de soutien aux activités périscolaires au Regroupement Pédagogique Concentré de l'école des 6 Villages pour l'année 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de verser le fonds de soutien aux activités périscolaires pour l'année 2015/2016 au Regroupement Pédagogique Concentré de l'école des 6 Villages pour l'année 2015/2016.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :

– Utilisation temporaire de l'ancienne classe par l'association Angivillers en fête

L'association a sollicité la mairie pour obtenir une salle afin de se réunir tranquillement sans utiliser la salle de conseil et pour stocker leur matériel et boissons. L'ancienne classe est disponible.

Après avoir consulté le SDIS de Beauvais, le service prévention exige que le bâtiment soit considéré comme ouvert au public donc soumis au programme accessibilité. Comme la mairie n'a pas encore statué sur le devenir de ce bâtiment, Madame le Maire propose de le mettre hors programme accessibilité pour prendre le temps de réfléchir à sa destination future. Madame le Maire propose de prêter la bibliothèque, moins contraignante sur l'accessibilité, en la programmant en 2018. Le Conseil Municipal est d'accord pour prêter cette salle à Angivillers en fête.

– Etat d'avancement du projet accessibilité

Nous avons eu un compte rendu détaillé de Qualiconsult. Suite au passage de leur conseillère vendredi dernier nous avons peaufiné le projet. Nous avons plusieurs dérogations à demander.

1 - pour pouvoir accéder à la mairie, salle des fêtes par le portail de la rue de l'église au lieu d'accéder par la place il y aura 2 entrées possibles. Nous devons créer un parking aménagé côté entrée cuisine et un cheminement le long de la salle des fêtes et changer la porte. Il pourra servir par la suite à la desserte de l'ancienne école.

2 - L'église est aussi en demande de dérogation car pour être dans les normes il nous faudrait un plan incliné provisoire de 8 m de long. Cela se traduira plutôt par une rampe plus courte amovible en alu. Suite à l'exposé des contraintes pour le stationnement dans la rue de l'église, nous demanderons une dérogation pour simplifier sa mise en place. Dans le cimetière nous devons assurer un cheminement principal en dur de 1,2 m de large et l'éclairage.

D'un commun accord, l'ancienne école est sortie du programme ERP pour nous donner le temps de réfléchir à sa future utilisation.

La mise aux normes des installations devrait nous coûter environ 32 000 € à programmer sur 2016, 2017, 2018. Les postes les plus importants sont les cheminements extérieurs pour la salle des fêtes et mairie et le cheminement autour de l'église déjà 20 000 € (à réfléchir avec les écoulements des eaux). La priorité par rapport à la fréquentation serait de programmer les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes-mairie en premier. Les travaux peuvent être subventionnés par la DETR. Un exemplaire du dossier ADAP sera envoyé par mail à chaque conseiller.

– Tableau des élections régionales. 6 et 13 Décembre.

C'est juste un rappel, pour certains comme Dominique il est impossible de connaître son emploi du temps mais comme nous serons en période de préparatifs de Noël je préfère anticiper et savoir ceux qui veulent « sacrifier » une journée ou se répartir sur 2 dimanches.

– Bilan depuis le début du mandat

Après débat la fréquence des réunions de conseil sera tous les mois avec une date retenue longtemps à l'avance en fonction du calendrier de Dominique Defer et ceux qui sont des contraintes de garde d'enfant.

A propos des travaux en cours, le columbarium devrait commencer la semaine du 15 septembre. Mme le maire propose de faire resceller le grand portail de l'église par M. Douchet car il est trop lourd. Ce dernier doit commencer les travaux dans l'ancienne école ce mois-ci. L'opération voisins vigilants est en « panne » faute de candidats notamment dans la rue Binons. Mme le maire s'engage à relancer le processus.

Pierrette Gorenflot retrace la saison fleurissement du village en insistant sur le fait que M. Matifas ne passe pas plus d'heures que les années précédentes sur la commune et qu'elle s'investit beaucoup. Isabelle Bozo souhaite que la commission s'investisse plus pour l'aider. Une réunion d'automne serait utile. Afin de diminuer la part la plus difficile du travail dans la commune, des devis seront demandés à des entreprises de balayage pour les caniveaux. Le passage du jury départemental s'est bien déroulé, il a apprécié le travail réalisé. Xavier Gailllet demande un élagage du chemin de Valescourt et M. Toullet la même chose pour les arbres des particuliers sur le tour de ville.

Sylvie Peinte et Christophe Toullet signalent que des voitures prennent le sens interdit de la rue Paul ainsi que des vélos. La circulation sur les chemins devient plus intense depuis qu'ils sont devenus carrossables. Les 4 communes vont se concerter. Le sens interdit sauf desserte agricole est à envisager et la répression derrière ? Ouisa Aftis demande quand se fera la réparation des trous de la rue de Bellois.

Pour l'aménagement du bassin versant, une réunion publique sera organisée afin d'expliquer son contenu. Cette formule est aussi évoquée pour parler du fleurissement et de la voirie dans le village. La commission des fêtes se réunira pour préparer le 11 Novembre.

Marine Wangon a maintenant un poste de secrétaire de mairie pour 20 h à Ferrières ce qui permet de mutualiser les formations.

– Visite du Père Patrick Vignerat

Un nouveau prêtre est arrivé à la paroisse du Pays de Chaussée dont Angivillers fait partie. Le père Patrick VIGNERAS souhaite apprendre à connaître le village et rencontrer les élus en semaine, le jeudi 1^{er} Octobre à 14 h à la mairie. L'info sera diffusée dans le village.

– Réunion de la CLECT (Commission locale d'Evaluation des Charges Tranférées) du 3 septembre

Cette commission existant au niveau de la communauté de communes rassemble tous les maires des communes. En ce moment elle doit statuer à propos du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Nous sommes dans le cas de figure suivant, la CCPP reçoit de l'argent de ce fond.

L'argent disponible sur ce fonds est en forte augmentation pour 2015. La CLECT a choisi pour financer le très haut débit (compétence assumée par la CCPP en lieu et place des communes) de prélever 50 % du montant de l'enveloppe globale pour financer en partie le très haut débit qui va coûter au global plus 1,5 million d'€. Il aurait coûté à la commune 370 € par habitation soit plus de 30 000 €. L'effort sera ainsi mutualisé au niveau de la CCPP. Nous aurons les chiffres plus précisément à la prochaine réunion de CCPP et personnalisés commune par commune. Nous voterons à la prochaine réunion de conseil. Concrètement toutes les communes toucheront cette année plus que l'année dernière malgré ce prélèvement et au vu des remarques accumulées pour les problèmes de connexion pour Internet le très haut débit n'est pas un luxe. C'est un souhait de la CCPP et les 52 communes seront consultées et elles doivent toutes voter ce projet favorablement.

Une prochaine réunion sera programmée au plus tard la 1^{ère} quinzaine d'octobre pour envoyer l'ADAP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Numéro d'ordre des délibérations prises de 2015/30 à 2015/37

N° 2015/30	Prix de vente des produits de dératisation
N° 2015/31	Délégation au Maire pour l'ouverture de régies d'avances et de recettes
N° 2015/32	Ouverture d'une régie pour la vente des produits de dératisation
N° 2015/33	Election de 2 suppléants pour l'association foncière

N° 2015/34	Changement de nom et coordonnées du Regroupement Pédagogique Concentré
N°2015/35	Décision modificative n°1
N°2015/36	Convention de groupement de commandes avec la Communauté de communes du Plateau Picard pour l'entretien annuel de la voirie
N°2015/37	Reversement du fonds de soutien aux activités périscolaires pour l'année 2015/2016

Signatures des membres présents

Elisabeth VAN DE WEGHE	Pierrette GORENFLOT
Philippe NOBLECOURT <i>pouvoir à Elisabeth Van De Weghe</i>	Ouisa AFTIS
Alain THERET <i>pouvoir à Pierrette Gorenflot</i>	Isabelle PREVOST
Xavier GAILLET <i>pouvoir à Christophe Toullet</i>	Franck VILLENEUVE
Dominique DEFER	Sylvie PEINTE VAN ACKER
Christophe TOULLET	